

Questions orales

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il va de soi qu'il n'est pas nécessaire de passer par le président d'une association libérale. Il faut néanmoins féliciter les présidents des associations libérales qui défendent la cause de la création d'emplois dans leur circonscription.

Les membres du gouvernement reçoivent régulièrement des représentants des municipalités, des conseils économiques régionaux et autres organismes similaires. De fait, vendredi dernier, j'étais à Trail, en Colombie-Britannique, où je me suis entretenu avec les représentants des organismes de la région de Kootenay. La porte est toujours ouverte à ceux qui désirent s'entretenir directement avec les ministres en matière de création d'emplois.

COMMENT OBTENIR UNE ENTREVUE AVEC UN MINISTRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, on a d'abord prié M. Bob Barker, maire de Peterborough, M. Bob Allan, qui représente 18 municipalités du comté de Peterborough et M. Paul Crough, membre du Conseil du travail de Peterborough, de s'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui n'est pas ici en ce moment, puis au ministre d'État chargé du Développement économique. Pour l'instant, ils n'ont obtenu aucune réponse. Dans le même temps, le ministre assistait à une réunion secrète à Oshawa. Comment un maire, un représentant de l'administration régionale, un conseiller municipal ou un représentant élu de Peterborough peut-il obtenir une entrevue s'il n'est pas président de l'association libérale de la circonscription?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le maire de Peterborough aurait pu appeler mon cabinet pour solliciter une audience. Je ne me suis pas entretenu avec lui, mais je suis prêt à le recevoir. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un cas exceptionnel et non de la règle. Je me suis entretenu, tout comme mes collègues, avec des groupes provenant des quatre coins du pays dont plusieurs venus de l'Ontario et de circonscriptions qui souvent ne sont pas représentées par des députés libéraux à la Chambre. Si le député veut bien demander au maire de s'adresser à mon bureau, c'est avec grand plaisir que je le recevrai.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'APPEL DE LA DÉCISION DU CRTC CONCERNANT LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de coordonner la réponse du gouvernement au rapport *Obstacles*. Le ministre n'ignore pas que, l'automne dernier, le CRTC a jugé inutile d'exiger que tous les téléphones du Canada soient compatibles avec les prothèses auditives. Le ministre n'ignore pas non plus que s'il a pris cette décision, c'est notamment à cause des frais qu'entraînerait une modification des appareils téléphoniques. Comme un certain nombre d'associations représentant les malentendants ont fait appel de cette décision au cabinet en

soulignant que le CRTC avait été mal renseigné, le ministre veut-il nous dire si le cabinet a pris une décision à cet égard, et dans la négative, quand il va en prendre une?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je voudrais remercier l'honorable député de sa question et confirmer que les représentants de The Canadian Hard of Hearing Association m'ont écrit au cours des derniers mois pour porter à mon attention cet aspect fort important des droits des handicapés au Canada d'utiliser les services de téléphone dans les mêmes conditions que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Je leur ai répondu moi-même que j'étais des plus sympathique à leur requête, que je l'appuyais totalement, et que j'allais me faire l'écho de leurs instances auprès de mes collègues du Cabinet lorsque la décision dont il est question sera discutée.

Par conséquent, je peux rassurer l'honorable député ainsi que tous ceux qui appuient cette requête que nous allons considérer très sérieusement la demande qui nous est faite de façon que le droit des handicapés soit entièrement reconnu.

Tous les téléphones de la compagnie Bell Canada sont présentement équipés de phonocapteurs qui peuvent être actionnés par le commutateur en T des appareils acoustiques.

Quant aux téléphones de la compagnie B. C. Telephone, seulement 79 des 1.7 million de téléphones de cette entreprise sont équipés de phonocapteurs. Et il n'y a aucun doute, madame le Président, que tous les handicapés au Canada devraient avoir exactement les mêmes droits.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CAS D'UN EMPLOYÉ MIS À PIED À VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. J'ai ici le cas de M. Edward Hershey, employé à temps partiel à Vancouver, dans ma circonscription. Il me dit qu'il a postulé un emploi, passé les examens et rempli toutes les formalités. Il pense que le ministère sait tenir un budget. Le ministre peut-il me dire ce que je dois répondre à M. Hershey, qui estime, et je suis d'accord avec lui, que le gouvernement lui a fait du tort en le licenciant pour pouvoir engager de nouveaux employés dans le cadre du programme RELAIS et ainsi gonfler les chiffres sur la création d'emploi? Le ministre n'admettra-t-il pas que c'est injuste pour ces employés? Va-t-il faire quelque chose en réponse à la lettre que je lui ai adressée au sujet de M. Hershey? Les exemples de ce genre foisonnent d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je conseille au député de me fournir des précisions au sujet de ce cas et je l'étudierai attentivement. Je ne pense pas que mon ministère se soit montré injuste envers certains employés. Nous entretenons d'excellentes relations avec le syndicat. Je sais qu'il a protesté dans certains cas. Nous les étudions très attentivement.